

Commission du Musée National

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **41 (1932)**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION DU MUSÉE NATIONAL

La commission du musée national a tenu trois séances, dont une au château de Wildegg. Elle a réglé diverses affaires de sa compétence et préparé l'agrandissement du musée. Les pourparlers engagés à ce sujet entre le département fédéral de l'intérieur et les organes du musée, d'une part, et la municipalité de Zurich, d'autre part, n'avaient abouti, à la fin de 1931, à aucun résultat définitif. La municipalité faisait valoir que, depuis l'élaboration des plans et du devis sommaire par le professeur G. Gull, la situation financière s'était considérablement aggravée. Afin de ne pas différer plus longtemps la mise à exécution du projet, on a convenu de procéder par étapes. Les travaux commenceront dès que l'école des arts et métiers aura été transférée dans son nouveau bâtiment, soit à la fin de l'année scolaire 1932/33. En revanche, l'extinction des obligations de la ville de Zurich envers le musée fera l'objet de nouveaux pourparlers qui auront lieu ultérieurement. Sur la base de cet accord, la municipalité a chargé le professeur Gull d'élaborer les plans définitifs, ainsi qu'un devis détaillé, tant pour la transformation et l'aménagement de l'aile qui sera cédée au musée que pour les travaux qu'entraînera, dans les locaux actuels de celui-ci, le transfert d'une partie des collections et de l'administration dans la nouvelle aile. Celle-ci comprendra : au sous-sol, les ateliers et une partie de la collection préhistorique ; au rez-de-chaussée, la collection préhistorique proprement dite, laquelle sera présentée de façon nouvelle et plus instructive, en liaison avec l'atelier de conservation, une salle de séances, qui pourra également servir pour de petites expositions spéciales, et la collection de Hallwil ; au premier étage, les antiquités romaines et celles du temps des migrations, la chambre du trésor, le cabinet de numismatique, ainsi que les locaux d'administration ; au second étage, la bibliothèque avec une salle de lecture, les collections de gravures, l'atelier de photographie.

les archives, etc. Les locaux qui deviendront disponibles dans le musée actuel seront utilisés comme il suit: ceux du rez-de-chaussée, pour loger l'importante collection de statues d'art sacré du début du moyen âge à la fin de la période gothique, les ornements sacerdotaux (tissus), les objets trouvés dans les ruines d'anciens châteaux, ainsi que les modèles de châteaux; ceux du premier étage, pour agrandir les locaux d'exposition des collections de céramique, d'uniformes et de matériel de guerre. En outre, on prévoit la construction d'un nouveau vestiaire spacieux, du côté de la cour, et la création, au premier étage de la tour d'entrée, d'une communication entre la nouvelle aile et le musée actuel. Les frais, y compris l'achat du mobilier d'exposition nécessaire, sont évalués à 498,500 francs; ils se décomposent ainsi:

1. Transformation de l'aile occupée par l'école des arts et métiers	fr. 299,850.—
2. Transformation du vestiaire	„ 26,650.—
3. Communication par la tour d'entrée	„ 37,000.—
4. Transformation dans les locaux d'exposition et d'administration actuels	„ 15,000.—
5. Mobilier pour les locaux d'exposition et le vestiaire	„ 83,500.—
6. Divers	„ 8,000.—
7. Direction des travaux	„ 28,500.—
Total	<u>fr. 498,500.—</u>

Dans la somme de 299,850 fr. prévue pour la transformation de l'aile occupée par l'école des arts et métiers sont compris les frais d'installation d'un nouveau chauffage, ainsi que le coût de nouvelles installations électriques et sanitaires conformes aux prescriptions municipales.

La direction du musée a procédé à une enquête auprès des musées, châteaux, etc., dans lesquels elle a déposé des antiquités, afin de vérifier si les dépositaires avaient dûment assuré ces objets contre l'incendie et le vol. Les résultats de cette enquête ont été satisfaisants.

Le règlement de travail du personnel des ateliers et du personnel de surveillance a été adapté aux besoins du musée, d'entente avec l'office fédéral du personnel, sur la base de l'ordonnance du 24 octobre 1930 concernant le statut des fonctionnaires.



Fig. 1

Commode de 1803. Exécutée par Heinrich Schaufelberger, de Hinwil.